

Végétaliser, c'est permis !

DIMITRI BOUTLEUX | LAURE MATTHIEUSSENT

Le permis de végétaliser est un outil des collectivités qui permet aux citoyens d'aménager et d'entretenir un ou plusieurs dispositifs de végétalisation des espaces publics, via une autorisation d'occupation temporaire. Mis en œuvre depuis une dizaine d'années dans plusieurs grandes villes françaises (Paris, Lyon, Rennes...), il a été activé en 2021 à Bordeaux par la nouvelle municipalité écologiste. Il vient renforcer la démarche « Trottoirs plantés » initiée par Alain Juppé au début des années 2000 (à l'origine de quelques 5 000 fosses de plantations), en diversifiant les modes de plantation autorisés et le public ciblé.

Le permis de végétaliser autorise aujourd'hui à Bordeaux tout habitant et commerçant, individuellement ou

collectivement, à semer son trottoir, à planter des fosses de quinze centimètres de large, créées par les services métropolitains, et à cultiver des bacs sur l'espace public. Alors que la rue brûle lors des canicules estivales, les villes explorent des stratégies d'adaptation à la chaleur. Quand la métropole bordelaise travaille au déploiement d'une véritable canopée urbaine¹ et Bordeaux à un plan de végétalisation de ses rues², le permis de végétaliser pourrait s'avérer être un levier de rafraîchissement de la

1 | Opération « Plantons 1 million d'arbres », lancée par Bordeaux Métropole en 2021. Son objectif est de planter 1 million d'arbres en 10 ans afin de répondre aux enjeux du changement climatique en augmentant son patrimoine arboré de 20 %.

2 | « Bordeaux Grandeur Nature » est la politique publique lancée par la ville de Bordeaux en 2020 pour promouvoir la végétalisation de la ville, particulièrement de ses espaces publics.

ville moins anecdotique qu'il en a l'air. Les fosses plantées, aménagées en pointillés par ce modeste outil dans les trottoirs de la ville, accueillent en réalité le terreau d'une possible transformation en profondeur de l'espace public.

En respectant le temps nécessaire à la végétation pour déployer cette discrète révolution urbaine, nous nous sommes projetés en 2040 pour donner à voir ce que pourraient être de nouveaux paysages urbains esquissés par le permis de végétaliser. Trois portraits imaginés témoignent, depuis demain, de la fertilité de cette mise en culture accélérée de l'espace public : Léo, Marjorie, Paco adaptent leur quartier à la multiplication et à l'intensification des épisodes de chaleur et tissent les liens d'une nouvelle sociabilité.

Carte postale de 1922 d'une rue bordelaise, pavoisée de guirlandes de feuilles et de fleurs, à l'occasion de la visite officielle d'Alexandre Millerand, président de la République. Archives municipales.



Portraits imaginaires d'habitants de la métropole en 2040

**Léo,
coiffeur et chef des opérations viticoles, 39 ans.
Quartier Bagatelle, Bègles.**

Léo a ouvert son salon de coiffure en 2032 à Bègles dans une ancienne maison ouvrière qu'il partage avec d'autres entrepreneurs. Sa vitrine est exposée plein sud, son salon devient vite une fournaise les jours de forte chaleur. Léo a donc fait une demande de permis de végétaliser pour planter plusieurs pieds de vigne de part et d'autre de sa vitrine, ombrager son salon et assurer le confort de ses clients en toute saison. L'ombrelle viticole a rapidement essaimé dans plusieurs quartiers de la métropole, construisant de véritables tunnels de verdure et renouvelant les rez-de-ville, marchands et résidentiels. Commerçants et riverains s'en félicitent : c'est toujours cela d'économisé en climatisation ! Depuis la crise de 2023, le prix de l'énergie monte au rythme des températures... et du taux de sucre du raisin. Léo sera à l'origine des premières vendanges et de la première cuvée "Bagatelle 2040", dont la presse locale fait la promotion. En hiver, il coordonne les travaux de conduite et de taille des vignes et pilote les opérations viticoles lors des vendanges de juillet. Tout le monde participe à ces moments de récolte, évènement festif annuel plébiscité par les habitants de Bagatelle.



La rue Kléber à Bordeaux.

**Marjorie,
étudiante et désherbeuse volontaire, 21 ans.
Quartier de la Victoire, Bordeaux.**

Originaire de Québec, Marjorie est en stage de validation de son diplôme en biomimétisme au sein d'un laboratoire universitaire sur le campus de Talence. Elle vit en colocation rue Paul Broca près de la Victoire. Marjorie est familière du permis de végétaliser qui s'est généralisé au Canada plus tôt qu'en France. En arrivant à Bordeaux, cette étudiante a mis son savoir-faire au service d'une des associations de quartier qui désherbe les bandes de plantation où la végétation s'installe spontanément. Un tri est en effet à opérer en pied de façade où il faut trouver le bon équilibre entre les annuelles qui envahissent les trottoirs et les grimpantes le long des murs. Ce « jardinage urbain » s'est collectivement organisé au fil des années pour mutualiser les efforts de gestion. Ces associations de quartiers se sont structurées avec la multiplication des façades plantées. Elles ont été un véritable facteur de généralisation de ce nouvel aménagement fédérateur. Marjorie est aujourd'hui fière de participer au paysage de sa rue, de son quartier, de cette ville végétale qu'elle cultive avec ses voisins.



Paco,
instituteur et maraîcher urbain, 53 ans.
Quartier de la Morlette, Cenon.

En 2026, la métropole bordelaise a généralisé l'aménagement des rues aux enfants¹. Ces voies sont devenues des espaces apaisés, dédiés à la rencontre et au jeu. Lorsque Paco a pris son poste au sein de l'école Les Cavailles, à Cenon, le projet était en cours d'élaboration entre les techniciens de la métropole, les équipes pédagogiques et les usagers. Issu d'une grande famille de maraîchers, Paco propose alors de dédier les grands murs de l'école, bruts et exposés plein sud, au palissage d'arbres fruitiers. Les acteurs de ce projet seront les élèves, leurs parents et les riverains, que Paco formera à l'occasion d'ateliers du soir, le mercredi ou le week-end. Paco est devenu une référence en la matière et partage désormais son temps entre son école et les multiples associations de quartiers, avec des formations à la plantation et à l'entretien des fruitiers en ville. La rue de cette école serait même devenue une des pépinières de la rive droite en fournissant de nombreux arbres fruitiers sur les espaces publics.

1 | La démarche « La rue aux enfants » consiste à piétonniser les rues devant les écoles maternelles et élémentaires pour les sécuriser et diminuer localement les polluants.

Ces trois « portraits du futur » laissent imaginer la fertilité du permis de végétaliser mais à quelques conditions. Si le dispositif semble bien viral (on fait une demande de permis souvent à cause de la fosse du voisin), il est également source de conflits d'usages : l'éducation à l'écologie promue par la démarche n'empêche pas le vandalisme fréquent des fosses de plantation, voire le vol de certains plants. D'autre part, le dispositif semble très prometteur (qui ne rêverait pas de butiner sur son trottoir quelques baies ou fruits de saison ?), mais la plantation de comestibles reste embryonnaire à Bordeaux. En outre, les plantes à systèmes racinaires trop puissants, les plantes grimpantes, à crampons ou

ventouses comme la vigne ainsi que les plantes invasives sont aujourd'hui proscrites. Enfin, le dispositif appelle un entretien nécessaire du fait notamment de l'interdiction des pesticides sur l'espace public depuis 2009 et les retours d'expérience des villes ayant mis en œuvre ce permis de végétaliser montrent que cet entretien est loin d'être systématique : de nombreuses fosses sont délaissées après quelques mois malgré l'engagement pris auprès de la ville par les signataires du permis.

Viral, fertile, prometteur : cet outil impressionniste de renaturation des villes l'est certainement au regard de l'augmentation des demandes actuelles. Mais comment passer de la

fosse pointilliste au réseau de plantations qui rafraîchit la ville et favorise la marche ?

Plusieurs communes de la métropole bordelaise engagent le projet « Trottoirs vivants » sur le modèle du permis de végétaliser bordelais ; Paris met en œuvre un « permis de débitumer » qui permet de végétaliser de plus grandes surfaces de trottoir... L'envie est donc bien là, de plus en plus revendiquée et outillée, de développer une nouvelle culture commune de la nature domestiquée. C'est sans doute au cœur des sociabilités discrètes esquissées au travers des portraits du futur de Léo, Marjorie et Paco que pourra s'épanouir la viralité souhaitée du permis de végétaliser. —